



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 22 juillet 2011 - n° 105/D030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises (enquête principale et ses deux volets « prévisions » et « chercheurs »).

*Type d'opportunité* : reconduction

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2011, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises.

L'objectif de l'enquête est de connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche et de financements reçus.

L'enquête est liée au règlement européen n° 753/2004 du 22 avril 2004 sur les statistiques de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou optionnel..

Les principaux thèmes abordés sont les dépenses de recherche, les effectifs et les financements selon divers critères (branche, origine, destination, appartenance à un groupe, taille, etc.)

La population des entreprises enquêtées est enrichie par les fichiers de gestion des différents dispositifs portant sur les aides à la recherche et l'innovation. Sur plus de 24 000 entreprises susceptibles de faire de la recherche, les plus importantes sont enquêtées exhaustivement, un sondage est effectué sur les autres ; environ 11 000 entreprises sont contactées chaque année au mois d'avril pour répondre à l'enquête. Les réponses sont à fournir via un site internet sécurisé. Le champ porte sur tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises.

Le comité de concertation se réunit une fois par an, il est composé, en plus des membres du SIES, des autres directions du ministère intéressées, de l'Insee, d'Eurostat, de l'OCDE, du Cnis, de représentants des entreprises.

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : Notes d'informations, Repères et références statistiques,... accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>. Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.